

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022

<b>DELIBERATION N°CP2022- 11/4/22 DOSSIER N°5466</b>	<b>RÉAFFECTATION DE SUBVENTION POUR UN SÉJOUR SPORTIF POUR LES ÉLÈVES DU COLLÈGE JULES MAROUZEAU DE GUÉRET</b>
--	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marie-Thérèse VIALLE, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Renée NICOUX  
Marie-Christine BUNLON à Laurent DAULNY  
Patrice FILLOUX à Jean-Luc LEGER  
Patrice MORANCAIS à Laurence CHEVREUX  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN  
Isabelle PENICAUD à Eric BODEAU  
Armelle MARTIN à Marie-France GALBRUN

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : M. Laurent DAULNY  
en l'absence de Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : Réaffectation de subvention pour un séjour sportif pour les élèves du collège Jules Marouzeau de Guéret**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération n°10/03/29 du Conseil Général du 13 décembre 2010 modifiant le règlement des classes de découverte, d'initiation artistique et séjours à l'étranger  
VU le budget de l'exercice,*

Publié sur le site [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 28 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le



ID : 023-222309627-20221121-CP2022339-DE

VU le rapport CP2022-11/4/22 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- décide de rectifier la délibération n°CP2022/09/4/34 du 30/09/2022 et de notifier à l'Association sportive du collège Jules Marouzeau (et non au collège lui-même) la subvention de **1 590 €**, allouée pour le séjour sportif à St Pé de Bigorre du 19 juin au 24 juin 2022 pour 50 élèves.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**